

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto
sur sa septième session, tenue à Durban
du 28 novembre au 11 décembre 2011****Première partie: Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	2–20	6
A. Adoption de l'ordre du jour	2–3	6
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	4–6	8
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	7–14	8
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	15–17	10
E. Participation.....	18–19	10
F. Documentation	20	10
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)	21–27	10
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	21–24	10
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	25–27	11
IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Point 4 de l'ordre du jour)	28–33	11

V.	Examen des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées par les Parties (Point 5 de l'ordre du jour)	34–38	13
VI.	Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan (Point 6 de l'ordre du jour)	39–43	13
VII.	Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 7 de l'ordre du jour)	44–54	14
VIII.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 8 de l'ordre du jour)	55–62	16
	Directives relatives à l'application conjointe.....	55–62	16
	Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.....	55–62	16
IX.	Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)	63–76	17
	A. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions	63–69	17
	B. Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12.....	70–74	19
	C. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.....	75–76	20
X.	Fonds pour l'adaptation (Point 10 de l'ordre du jour)	77–88	20
	A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation	77–84	20
	B. Examen du Fonds pour l'adaptation	85–88	22
XI.	Questions relatives au relevé international des transactions (Point 11 de l'ordre du jour)	89–90	22
XII.	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour)	91–92	22
XIII.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour)	93–94	22
XIV.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 14 de l'ordre du jour)	95–96	23
XV.	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 15 de l'ordre du jour)	97–98	23
XVI.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 16 de l'ordre du jour)	99–100	23

XVII.	Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 17 de l'ordre du jour)	101–102	23
XVIII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 18 de l'ordre du jour)	103–105	24
	A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011	103–104	24
	B. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.....	105	24
XIX.	Réunion de haut niveau (Point 19 de l'ordre du jour)	106–110	24
	A. Cérémonie de bienvenue et ouverture de la réunion de haut niveau.....	106–107	24
	B. Déclarations des Parties.....	108	24
	C. Déclaration de hauts responsables du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	109	25
	D. Délibération de la réunion de haut niveau	110	25
XX.	Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 20 de l'ordre du jour)	111	25
XXI.	Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour)	112	25
XXII.	Conclusion des travaux de la session (Point 22 de l'ordre du jour)	113–115	26
	A. Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	113	26
	B. Clôture de la session.....	114–115	26
Annexes			
I.	Parties au Protocole de Kyoto, États dotés du statut d'observateur et organismes des Nations Unies qui ont participé à la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto		27
II.	Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2012-2016		31
III.	Documents dont la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto était saisie à sa septième session		32

Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa septième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2010/10/Add.1

Décision

- 1/CMP.7 Résultats des travaux effectués par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto à sa seizième session
- 2/CMP.7 Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
- 3/CMP.7 Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets
- 4/CMP.7 Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits; et autres questions méthodologiques
- 5/CMP.7 Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I

FCCC/KP/CMP/2011/10/Add.2

- 6/CMP.7 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 7/CMP.7 Examen du Fonds pour l'adaptation
- 8/CMP.7 Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre
- 9/CMP.7 Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre
- 10/CMP.7 Modalités et procédures de prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre
- 11/CMP.7 Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 12/CMP.7 Comité de contrôle du respect des dispositions
- 13/CMP.7 Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto présentée par le Kazakhstan
- 14/CMP.7 Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12
- 15/CMP.7 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

16/CMP.7 Questions administratives, financières et institutionnelles

17/CMP.7 Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Résolution

1/CMP.7 Expression de gratitude au Gouvernement de la République sud-africaine, à la province du KwaZulu-Natal et aux habitants de Durban

I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 28 novembre 2011 au Centre international de conférence et au Centre des expositions de Durban (Afrique du Sud) par la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, qui en assurait la présidence¹.

II. Questions d'organisation² (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance³, le 28 novembre, la CMP était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive renfermant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2011/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la sixième session de la CMP, en tenant compte des avis exprimés par les Parties à la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau de la CMP.

3. Sur proposition de la Présidente de la septième session de la CMP, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires:

¹ La septième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la dix-septième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau sont consignées dans les deux rapports. L'ensemble de la documentation de même que les débats retransmis sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/durban_nov_2011/meeting/6245.php.

² Au cours de certaines séances de la CMP, la Présidente a désigné un vice-président pour la remplacer dans l'exercice de ses fonctions, conformément à l'article 24 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (voir document FCCC/CP/1996/2). Toutefois, pour simplifier, on emploiera le terme «Présidente» tout au long du rapport.

³ Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
- b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Examen des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées par les Parties.
6. Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan.
7. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
8. Questions relatives à l'application conjointe:
 - a) Directives relatives à l'application conjointe;
 - b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.
9. Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto:
 - a) Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions;
 - b) Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12;
 - c) Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
10. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Examen du Fonds pour l'adaptation.
11. Questions relatives au relevé international des transactions.
12. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto.
13. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
14. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
16. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
17. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
18. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.
19. Réunion de haut niveau.
20. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses.

22. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement (Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, la Présidente a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.
5. La Présidente a proposé de revenir à ce point subsidiaire ultérieurement durant la session, une fois que les candidatures restant à présenter auraient été reçues et que des consultations auraient été menées.
6. La CMP n'a pas repris l'examen de cette question car tous les nouveaux membres élus du Bureau représentaient des Parties à la Convention qui étaient aussi Parties au Protocole de Kyoto.

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires (Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, la Présidente a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2011/1. Elle a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la fin de leur session, le 3 décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP. Elle a aussi noté que le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) présenterait les résultats de ses travaux avant que la session s'achève.
8. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 9 c) Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions
- Point 11 Questions relatives au relevé international des transactions
- Point 12 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto
- Point 13 Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto
- Point 14 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 16 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 18 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

9. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto», la Présidente a informé les délégations que le Président du Groupe de travail spécial, M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), rendrait compte à la CMP à une séance ultérieure des travaux du groupe une fois ceux-ci achevés et elle a invité M. Macey à fournir des renseignements sur l'organisation des travaux du Groupe de travail spécial.

10. La Présidente a rappelé la recommandation du SBI concernant la participation d'observateurs aux réunions informelles et a proposé que la première et la dernière séances des consultations informelles, au minimum, soient ouvertes aux organisations admises en qualité d'observateurs, lorsqu'il y a lieu⁴.

11. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par la Présidente.

12. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la République démocratique du Congo (au nom des États d'Afrique), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Gambie (au nom des pays les moins avancés (PMA)), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), d'El Salvador (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides) et du Venezuela (République bolivarienne du) (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce)⁵.

13. À l'issue des déclarations générales, la Présidente a souligné qu'elle s'engageait à titre personnel à collaborer étroitement avec les Présidents des quatre organes subsidiaires et avec les coordonnateurs des groupes de négociation. À cet effet, elle a convoqué au cours des deux semaines de la session cinq séances plénières visant à faire le point, l'objectif étant de veiller au caractère ouvert, non sélectif et transparent des négociations. Des séances d'*indaba*⁶ ont en outre été organisées pour que les Parties puissent examiner des points de négociation clefs dans un cadre informel.

14. Le texte des déclarations de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (organisations non gouvernementales de défense de l'environnement et organisations représentant les peuples autochtones) a été distribué en séance plénière.

⁴ FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

⁵ Les séances plénières sont intégralement retransmises sur le Web à l'adresse http://unfccc.int/meetings/durban_nov_2011/meeting/6245/php/view/webcasts.php.

⁶ Dans la tradition sud-africaine, les *indabas* ont pour objectif de faire surgir une position ou une histoire commune à laquelle tous les participants pourront se référer. Dans les *indabas* qui se déroulent bien, les participants arrivent sans idée préconçue, en étant motivés par le principe de l'intérêt collectif et écoutent les avis des uns et des autres pour trouver des compromis qui profiteront à l'ensemble de la collectivité.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 d) de l'ordre du jour)

15. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a rappelé que la CMP, à sa première session, avait adopté la décision 36/CMP.1 spécifiant que les pouvoirs des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP et que, selon la pratique établie, le Bureau présenterait, pour approbation, un seul rapport sur la vérification des pouvoirs à la Conférence des Parties et à la CMP.

16. La Présidente a appelé l'attention sur le rapport sur la vérification des pouvoirs⁷, dont il ressortait que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

17. À la même séance, compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par deux Parties (Burundi et Sénégal), la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

E. Participation

18. La septième session de la CMP et les sessions parallèles des organes subsidiaires ont rassemblé les représentants de 190 Parties au Protocole de Kyoto ainsi que d'États et d'organismes dotés du statut d'observateur, d'organes et de programmes des Nations Unies, de secrétariats de conventions, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées du système des Nations Unies (pour la liste complète, voir l'annexe I).

19. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties concernant la participation d'organisations en tant qu'observateurs s'applique également à la CMP (pour la liste des organisations admises en qualité d'observateurs à la Conférence des Parties et à la CMP, voir le document FCCC/CP/2011/INF.3 (Part. 2 et Part. 3))⁸.

F. Documentation

20. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa septième session figure à l'annexe III.

III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)

21. La CMP était saisie du rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sur sa trente-quatrième session, tenue à Bonn (Allemagne) du 6 au 16 juin 2011⁹.

⁷ FCCC/CP/2011/10-FCCC/KP/CMP/2011/11.

⁸ Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, on se reportera aux paragraphes 24 à 26 du document FCCC/CP/2011/9.

⁹ FCCC/SBSTA/2011/2.

22. À la 10^e séance, le 9 décembre, le Président du SBSTA, M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa trente-cinquième session¹⁰ et a rendu compte oralement des résultats intéressant la CMP.

23. À la même séance, la CMP, sur proposition de la Présidente, a pris note du rapport du SBSTA sur sa trente-quatrième session, du projet de rapport du SBSTA sur sa trente-cinquième session et du rapport oral du Président du SBSTA et a remercié M. Muyungi pour le dynamisme dont il avait fait montre dans l'exercice de ses fonctions.

24. À la même séance, la Présidente a noté que, comme le Président du SBSTA l'avait mentionné oralement, un projet de décision sur la question du captage et du stockage du dioxyde de carbone était soumis pour examen par la CMP. Sur proposition de la Présidente¹¹, la CMP a adopté la décision 10/CMP.7 intitulée «Modalités et procédures de prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre».

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)

25. La CMP était saisie du rapport du SBI sur sa trente-quatrième session, tenue à Bonn du 6 au 17 juin 2011¹².

26. À la 10^e séance, le 9 décembre, le Président du SBI, M. Robert Owen-Jones (Australie), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa trente-cinquième session¹³ et a rendu compte oralement des résultats intéressant la CMP. Le SBI avait recommandé un projet de décision à sa trente-quatrième session¹⁴ et deux autres à sa trente-cinquième session¹⁵ pour adoption par la CMP.

27. À la même séance, la CMP, sur proposition de la Présidente, a pris note du rapport du SBI sur sa trente-quatrième session, du projet de rapport du SBI sur sa trente-cinquième session et du rapport oral du Président du SBI et a remercié M. Owen-Jones pour les efforts qu'il avait déployés au cours de l'année écoulée en tant que Président de cet organe.

IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Point 4 de l'ordre du jour)

28. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a invité le Président du Groupe de travail spécial, M. Macey, à présenter à la CMP un rapport sur les résultats des travaux du Groupe.

29. À la même séance, le Président du Groupe de travail spécial a présenté les résultats des travaux du Groupe¹⁶, comprenant les résultats de l'évaluation technique des niveaux de

¹⁰ FCCC/SBSTA/2011/L.17.

¹¹ FCCC/KP/CMP/2011/L.4.

¹² FCCC/SBI/2011/7 et Add.1.

¹³ FCCC/SBI/2011/L.24.

¹⁴ FCCC/SBI/2011/Add.1.

¹⁵ Figurant dans les documents FCCC/SBI/2011/L.38 et FCCC/SBI/2011/L.27/Add.2.

¹⁶ FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.6 avec des modifications apportées oralement par le Président du Groupe de travail spécial.

référence de la gestion des forêts dont il est question au paragraphe 5 de la décision 2/CMP.6. Il a noté que le Groupe de travail spécial n'avait pas pu convenir du texte d'un projet de décision à transmettre à la CMP et il a alors lui-même soumis sous sa propre autorité le texte d'un projet de décision à la CMP pour examen. Le Président du Groupe de travail spécial a indiqué qu'au vu des délibérations des Parties il croyait comprendre que la durée de la deuxième période d'engagement (cinq ou huit ans) serait fixée à la session suivante du Groupe.

30. À la même séance, la Présidente a remercié le Président du Groupe de travail spécial pour son action. Sur proposition de la Présidente, la CMP a adopté les cinq projets de décision¹⁷ transmis par le Président du Groupe de travail spécial, dans le cadre du texte final de Durban, comme suit:

a) Décision 1/CMP.7 intitulée «Résultats des travaux effectués par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto à sa seizième session»;

b) Décision 2/CMP.7 intitulée «Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie»;

c) Décision 3/CMP.7 intitulée «Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets»;

d) Décision 4/CMP.7 intitulée «Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits; et autres questions méthodologiques»;

e) Décision 5/CMP.7 intitulée «Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I».

31. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

32. La Bolivie (État plurinational de) a déclaré au cours de la séance qu'elle ne souscrivait pas à la proposition contenue dans le document FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.6 consistant à insérer un paragraphe 12 *bis* après le paragraphe 12 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et a demandé à la Présidente de consigner son désaccord dans le rapport de la session.

33. À la même séance, la Présidente a indiqué que des candidatures avaient été reçues pour les postes de président et de vice-président du Groupe de travail spécial mais que les candidatures pour le poste de rapporteur étaient encore en suspens. Sur proposition de la Présidente, la CMP a élu M^{me} Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) et M. Jukka Uosukainen (Finlande) présidente et vice-président du Groupe de travail spécial, respectivement. La Présidente a instamment demandé aux groupes de poursuivre leurs consultations sur le candidat à présenter au poste de rapporteur. La CMP est convenue, sur proposition de la Présidente, que le Groupe de travail spécial élirait son rapporteur à sa session suivante conformément au paragraphe 6 de l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

¹⁷ FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.6 avec des modifications apportées oralement par le Président du Groupe de travail spécial, FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.2, FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.3, FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.4 et FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.5.

V. Examen des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées par les Parties (Point 5 de l'ordre du jour)

34. À sa 3^e séance et à la reprise de sa 10^e séance, les 30 novembre et 11 décembre respectivement, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2009/2, FCCC/KP/CMP/2009/3, FCCC/KP/CMP/2009/4, FCCC/KP/CMP/2009/5, FCCC/KP/CMP/2009/6, FCCC/KP/CMP/2009/7, FCCC/KP/CMP/2009/8, FCCC/KP/CMP/2009/9, FCCC/KP/CMP/2009/10, FCCC/KP/CMP/2009/11, FCCC/KP/CMP/2009/12, FCCC/KP/CMP/2009/13 et FCCC/KP/CMP/2010/3.

35. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que 13 propositions visant à modifier le Protocole de Kyoto (consignées dans les documents énumérés ci-dessus au paragraphe 34) avaient été soumises par des Parties.

36. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

37. La Présidente a proposé que la CMP reste saisie de la question en attendant les résultats des travaux du Groupe de travail spécial.

38. À la reprise de sa 10^e séance, le 11 décembre, sur proposition de la Présidente, la CMP est convenue d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa huitième session, conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

VI. Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan (Point 6 de l'ordre du jour)

39. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la CMP a examiné cette question, qui avait été inscrite à l'ordre du jour à la suite d'une proposition soumise par le Kazakhstan (FCCC/KP/CMP/2010/4).

40. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

41. La Présidente a proposé de tenir des consultations informelles sur la question. Comme suite à cette proposition, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles en chargeant M. Ositadinma Anaedu (Nigéria) de les faciliter.

42. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la Présidente a noté que les consultations informelles sur la question étaient également facilitées par M. Philip Gwage (Ouganda). Elle a remercié tant M. Anaedu que M. Gwage pour leur conduite efficace du processus de consultation et leurs conseils.

43. À la même séance, sur proposition de la Présidente¹⁸, la CMP a adopté la décision 13/CMP.7 intitulée «Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto présentée par le Kazakhstan».

¹⁸ FCCC/KP/CMP/2011/L.9.

VII. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 7 de l'ordre du jour)

44. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/3 (Part I et Part II), renfermant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) à la CMP. Ce rapport portait sur les activités menées au cours de la période allant du 15 octobre 2010 au 26 octobre 2011.

45. En présentant ce point, la Présidente a rappelé que le MDP était un mécanisme unique en son genre qui contribuait grandement aux objectifs de développement durable des pays en développement accueillant des projets au titre du MDP et aux activités qui appuient les efforts d'atténuation des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Partie visées à l'annexe I).

46. À l'invitation de la Présidente, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Martin Hession (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a présenté les grandes lignes du rapport annuel du Conseil à la CMP. Il a mis l'accent sur les étapes importantes franchies en 2011, afin d'accroître l'efficacité, l'utilité et l'équité du mécanisme, notamment par la mise en œuvre de nouvelles procédures d'examen, le regroupement des conditions requises au titre du MDP, l'amélioration des évaluations de l'additionnalité et l'adoption de mesures visant à améliorer la répartition régionale des activités du mécanisme. Concernant la contribution du MDP au développement durable et au transfert de technologies, il a souligné la nécessité d'améliorer l'accès au mécanisme et d'y associer les parties prenantes. Il a aussi annoncé que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avait été choisi, avec l'appui du Centre du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Risoe, comme agent d'exécution du programme de prêts demandé par la CMP à sa sixième session.

47. Le Président du Conseil exécutif du MDP a aussi rendu compte de l'initiative du Conseil visant à mettre en place le dialogue directif du MDP, sous la direction d'un groupe de haut niveau indépendant dont les membres tiendront des consultations avec la société civile, les décideurs et les milieux économiques et élaboreront des recommandations sur la manière de s'assurer que le MDP contribue efficacement à l'action à mener au niveau mondial dans le domaine climatique.

48. Après l'exposé du Président du Conseil exécutif du MDP, des déclarations ont été faites par les représentants de 29 Parties, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses membres et un autre au nom du Groupe des États d'Afrique.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants d'une organisation intergouvernementale et de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (représentant respectivement les collectivités locales et les autorités municipales et la jeunesse).

50. La Présidente a fait observer que, pour prendre acte des travaux du Conseil exécutif et lui donner de nouvelles orientations, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Carolina Fuentes Castellanos (Mexique) et M. Kunihiro Shimada (Japon).

51. La Présidente a rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. Elle a fait savoir qu'elle avait demandé à M^{me} Andrea Garcia Guerrero (Colombie) et à M. Andrej Kranjc (Slovénie) d'entreprendre des consultations sur cette question.

52. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a signalé que le groupe de contact n'avait pu se mettre d'accord sur tous les paragraphes du texte du projet de décision publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2011/L.11. Elle a remercié à la fois M^{me} Fuentes Castellanos et M. Shimada pour les efforts déployés afin de produire les éléments d'un projet de décision sur cette importante question et a noté que les paragraphes approuvés dans le texte du projet de décision fournissaient un solide fondement pour guider les travaux du MDP au cours de l'année à venir.

53. À la même séance, sur proposition de la Présidente¹⁹, la CMP a adopté la décision 8/CMP.7 intitulée «Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre».

54. À la même séance, la Présidente a rendu compte des résultats des consultations sur les candidatures aux postes à pourvoir au Conseil exécutif du MDP entreprises par M^{me} Garcia Guerrero et M. Kranjc et les a remerciés pour leurs efforts. Sur proposition de la Présidente, la CMP a noté que les groupes et collectifs avaient désigné des candidats à élire au Conseil exécutif et a engagé les groupes à faire connaître les autres candidatures. La CMP est convenue en outre que, selon la pratique établie, les candidats dont le nom aurait été communiqué au secrétariat seraient réputés élus par la CMP à sa septième session. La CMP, agissant sur proposition de la Présidente, a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP ci-après²⁰:

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

Membre	Suppléant	
M ^{me} Diana Harutyunyan (Arménie)	M ^{me} Natalie Kushko (Ukraine)	États d'Europe orientale
M. Hugh Sealy (Barbade)	M. Amjad Abdulla (Maldives)	Petits États insulaires en développement
M. Martin Cames (Allemagne)	M ^{me} Pauline Kennedy (Australie)	Parties visées à l'annexe I de la Convention
M. Maosheng Duan (Chine)		Parties non visées à l'annexe I de la Convention
M. José Domingos Gonzalez Miguez (Brésil)		Parties non visées à l'annexe I de la Convention

¹⁹ Adoptée en tant que document FCCC/KP/CMP/2011/L.11 tel que modifié.

²⁰ La liste la plus récente des membres du Conseil exécutif est affichée sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://cdm.unfccc.int/EB/Members/index.html>.

VIII. Questions relatives à l'application conjointe (Point 8 de l'ordre du jour)

Directives relatives à l'application conjointe (Point 8 a) de l'ordre du jour)

Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe (Point 8 b) de l'ordre du jour)

55. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/4 renfermant le sixième rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, qui portait sur les activités menées par le Comité de supervision pendant la période du 24 octobre 2010 au 14 septembre 2011.

56. En présentant ces deux points subsidiaires de l'ordre du jour en même temps, la Présidente a rappelé que l'application conjointe, prévue à l'article 6 du Protocole de Kyoto, offrait aux Parties visées à l'annexe I qui avaient pris des engagements inscrits à l'annexe B du Protocole la possibilité d'acquérir des unités de réduction des émissions résultant de projets entrepris sur le territoire de toute autre Partie ayant le même statut dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'accroître les absorptions par les puits.

57. À l'invitation de la Présidente, le Président du Comité de supervision, M. Muhammed Quamrul Chowdhury (Bangladesh), a présenté les grandes lignes du rapport annuel du Comité à la CMP. Il a appelé l'attention sur plusieurs réalisations importantes de l'année 2011, notamment les investissements accrus dans les projets au titre de l'application conjointe, les procédures d'accréditation rationalisées et simplifiées mises en place pour les vérificateurs tiers indépendants et les progrès réalisés dans la mise en place d'un forum des centres de liaison. Le Président a aussi développé les recommandations que le Comité avait adressées à la CMP sur la manière d'améliorer l'application conjointe et de rendre ce mécanisme plus efficace à l'avenir.

58. Après l'exposé du Président du Comité de supervision, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un autre au nom des PMA.

59. La Présidente a fait observer que, pour prendre acte des travaux accomplis et donner de nouvelles orientations concernant l'application conjointe, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M. Balisi Gopolang (Botswana) et M. Helmut Hojesky (Autriche).

60. La Présidente a également rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Comité. Elle a signalé qu'elle avait demandé à M^{me} Garcia Guerrero et M. Kranjc de mener des consultations sur cette question.

61. À la 10^e séance, le 9 décembre, la Présidente a indiqué que le groupe de contact avait élaboré un projet de décision pour adoption par la CMP. Elle a exprimé sa gratitude à M. Gopolang et M. Hojesky pour leurs efforts visant à produire une décision sur cette importante question. Sur proposition de la Présidente²¹, la CMP a adopté la décision 11/CMP.7 intitulée «Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto».

²¹ FCCC/KP/CMP/2011/L.7.

62. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a rendu compte des résultats des consultations menées par M^{me} Garcia Guerrero et M. Kranjc sur les candidatures aux postes à pourvoir au Comité et les a remerciés pour leurs efforts. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du fait que les groupes et les collectifs avaient présenté des candidats à élire au Comité et a instamment demandé aux groupes de faire connaître les autres candidatures. La CMP est convenue ensuite que, conformément à la pratique établie, une fois leurs noms connus, les candidats seraient réputés avoir été élus à la septième session de la CMP. La CMP, agissant sur proposition de la Présidente, a élu les membres et membres suppléants, ainsi que le suppléant remplaçant, du Comité dont les noms suivent²²:

Comité de supervision de l'application conjointe

Membre	Suppléant	
M. Derrick Oderson (Barbade)	M. Andrew Yatilman (Micronésie (États fédérés de))	Petits États insulaires en développement
M. Wolfgang Seidel (Allemagne)	M ^{me} Gertraud Wollansky (Autriche)	Parties visées à l'annexe I de la Convention
M. Piotr Dombrowicki (Pologne)	M. Oleg Pluzhnikov (Fédération de Russie)	Parties visées à l'annexe I de la Convention en transition vers une économie de marché
M ^{me} Carla Borja Osorio (Équateur)	M. Carlos Fuller (Belize)	Parties non visées à l'annexe I de la Convention

IX. Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 9 a) de l'ordre du jour)

63. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/5 renfermant le sixième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, qui portait sur les activités menées par cet organe au cours de sa sixième année d'existence, du 19 septembre 2010 au 13 octobre 2011.

64. La Présidente a invité la Coprésidente de la plénière du Comité, M^{me} Sandea De Wet (Afrique du Sud), à présenter les grandes lignes du rapport du Comité à la septième session de la CMP. M^{me} De Wet a indiqué qu'en 2011 la chambre de l'exécution avait examiné des questions de mise en œuvre concernant la Bulgarie, la Croatie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine, ce qui avait conduit à l'adoption de 17 décisions. Elle a fait état du volume de travail considérable auquel la chambre faisait face et des difficultés liées au calendrier des réunions et à l'obtention d'un quorum à ces réunions. Elle a aussi noté que la chambre de la facilitation avait trouvé un terrain d'entente quant à la manière d'exercer ses fonctions de conseil et de facilitation auprès des Parties concernant l'application du Protocole de Kyoto

²² La liste la plus récente des membres du Conseil exécutif est affichée sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://ji.unfccc.int/Sup_Committee/CommitteeMembers/index.html.

et était convenue de continuer de développer ses pratiques dans ce domaine, qu'il s'agisse de favoriser le respect des dispositions ou d'avertir rapidement des cas de non-respect susceptibles d'apparaître au vu de questions découlant des rapports sur les examens approfondis des cinquièmes communications nationales et des informations communiquées en application de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Elle a dit que le Comité avait à nouveau examiné la question des privilèges et immunités à accorder à ses membres et membres suppléants, et a fait état de ses délibérations sur la cohérence du processus d'examen mené en application de l'article 8 du Protocole de Kyoto. Elle a remercié les gouvernements qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'appuyer les travaux du Comité pendant l'exercice biennal 2010-2011.

65. La Présidente a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

66. La Présidente a fait observer qu'il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles animées par M. Amjad Abdulla (Maldives) et M. Richard Tarasofsky (Canada). Comme l'a ensuite proposé la Présidente, ces consultations informelles seraient menées parallèlement à celles qui seraient consacrées au point 9 b) de l'ordre du jour.

67. La Présidente a rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Comité, précisant qu'elle avait demandé à M^{me} Garcia Guerrero et M. Kranjc d'entreprendre des consultations sur la question.

68. À la 10^e séance, le 9 décembre, la Présidente a remercié les cofacilitateurs qui s'étaient attachés à animer les consultations sur ce point de l'ordre du jour et a signalé que celles-ci avaient abouti à l'élaboration d'un projet de décision. Sur proposition de la Présidente²³, la CMP a adopté la décision 12/CMP.7 intitulée «Comité de contrôle du respect des dispositions».

69. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a rendu compte des résultats des consultations menées par M^{me} Garcia Guerrero et M. Kranjc sur les élections à la chambre de la facilitation et à la chambre de l'exécution du Comité, et elle les a remerciés pour leurs efforts. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du fait que les groupes et les mandants avaient présenté des candidats à élire aux chambres de la facilitation et de l'exécution du Comité et a instamment demandé aux groupes de faire connaître les autres candidatures restant à présenter. La CMP est convenue ensuite que, conformément à la pratique établie, une fois leurs noms connus, les candidats seraient réputés avoir été élus à la septième session de la CMP. La CMP, agissant sur proposition de la Présidente, a élu les membres, les membres suppléants et le suppléant remplaçant du Comité dont les noms suivent²⁴:

Comité de contrôle du respect des dispositions-chambre de la facilitation

Membre	Suppléant	
M. Valeriy Sedyakin (Fédération de Russie)	M. Siarhei Nikitsin (Biélorus)	États d'Europe orientale
M. Adrian Roberts (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	M. Per Hallström (Suède)	États d'Europe occidentale et autres États

²³ FCCC/KP/CMP/2011/L.2.

²⁴ La liste la plus récente des membres du Conseil exécutif est affichée sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/kyoto_protocol/compliance/items/5536.php.

Membre	Suppléant	
M. Luis Paz Castro (Cuba)	M. Antonio Lima (Cap-Vert)	Petits États insulaires en développement
M. Delano Ruben Verwey (Union européenne)	M. Dariusz Dybka (Pologne)	Parties visées à l'annexe I de la Convention
M. Najmadeen Miloud Jalouta (Libye)		Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Membre remplaçant		Afrique
M. Rafik Hiahemzizou (Algérie)		

Comité de contrôle du respect des dispositions-chambre de l'exécution

Membre	Suppléant	
M. Alexander Mihaylov Kodjabashev (Bulgarie)	M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie)	États d'Europe orientale
M. René Lefeber (Pays-Bas)	M. Marc Pallemmaerts (Belgique)	États d'Europe occidentale et autres États
M ^{me} Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago)	M. Sebastian Marino (Palaos)	Petits États insulaires en développement
M. Gerhard Loibl (Autriche)	M ^{me} Iryna Rudzko (Biélorus)	Parties visées à l'annexe I de la Convention
M. Ainun Nishat (Bangladesh)		Parties non visées à l'annexe I de la Convention

B. Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12 (Point 9 b) de l'ordre du jour)

70. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2010/2, FCCC/KP/CMP/2011/2 et FCCC/TP/2011/6, relatifs au recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12.

71. La Présidente a fait observer que la Croatie avait retiré son recours contre la décision finale de la chambre de l'exécution, comme indiqué dans le document FCCC/KP/CMP/2011/2.

72. La Présidente a invité la Croatie à faire une déclaration et a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

73. La Présidente a fait observer que, afin de donner de nouvelles orientations au Comité, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles animées par M. Abdulla et M. Tarasofsky, parallèlement à celles consacrées au point 9 a) à l'ordre du jour.

74. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP, sur proposition de la Présidente²⁵, a adopté la décision 14/CMP.7 intitulée «Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12».

C. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions (Point 9 c) de l'ordre du jour)

75. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

76. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP a noté que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-sixième session.

X. Fonds pour l'adaptation (Point 10 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (Point 10 a) de l'ordre du jour)

77. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/6 et Add.1 renfermant le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation, qui portait sur la période allant de décembre 2010 à septembre 2011.

78. La Présidente a rappelé que la création du Conseil du Fonds pour l'adaptation avait été l'une des réalisations marquantes de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'était tenue à Bali (Indonésie) en 2007.

79. À l'invitation de la Présidente, la Présidente du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne), a présenté dans leurs grandes lignes les activités du Conseil, faisant observer que, pendant la période considérée, le financement de neuf propositions avait été approuvé, pour un montant total de 55,4 millions de dollars des États-Unis. Elle a appelé l'attention sur le montant actuel des ressources disponibles pour financer des projets (170 millions de dollars) et le montant total du fonds d'affectation spéciale (230 millions de dollars). Elle s'est déclarée préoccupée par le prix des unités de réduction certifiée des émissions, dont les ressources du Fonds pour l'adaptation pourrait pâtir, et a lancé un appel aux Parties visées à l'annexe I pour qu'elles continuent de contribuer au Fonds. Elle a aussi évoqué la loi conférant la capacité juridique au Conseil du Fonds pour l'adaptation qui avait été votée par le Parlement allemand et le rapport sur le fonctionnement des mécanismes provisoires du Fonds pour l'adaptation, qui serait examiné à la session en cours en même temps que le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

80. Après l'exposé de M^{me} Fornells de Frutos, des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

81. La Présidente a fait observer que, pour prendre acte des travaux du Conseil du Fonds pour l'adaptation et lui donner de nouvelles orientations, la CMP devait adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Ruleta

²⁵ FCCC/KP/CMP/2011/L.3.

Camacho (Antigua-et-Barbuda) et M. Stefan Schwager (Suisse). Ce groupe de contact examinerait aussi, sur proposition de la Présidente, le point 10 b) de l'ordre du jour.

82. La Présidente a rappelé aux Parties que la CMP devait élire les membres et les membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation, en précisant qu'elle avait demandé à M^{me} Garcia Guerrero et à M. Kranjc d'entreprendre des consultations sur cette question.

83. À la 10^e séance, le 9 décembre, la Présidente a remercié les coprésidents pour leurs efforts visant à faciliter les travaux du groupe de contact au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour et a noté qu'un projet de décision avait été élaboré. Sur proposition de la Présidente²⁶, la CMP a adopté la décision 6/CMP.7 intitulée «Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation».

84. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a rendu compte des résultats des consultations menées par M^{me} Garcia Guerrero et M. Kranjc sur les élections au Conseil du Fonds pour l'adaptation et les a remerciés pour leur zèle. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du fait que les groupes et les mandants avaient présenté des candidats pour l'élection au Conseil et a instamment demandé aux groupes de faire connaître les autres candidatures pour le Conseil. La CMP est convenue ensuite que, conformément à la pratique établie, une fois leurs noms connus, les candidats seraient réputés avoir été élus à la septième session de la CMP. La CMP, agissant sur proposition de la Présidente, a élu les remplaçants et les suppléants remplaçants du Conseil du Fonds pour l'adaptation dont les noms suivent²⁷:

Conseil du Fonds pour l'adaptation

<i>Membre</i>	<i>Suppléant</i>	
M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby (Égypte)	M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud)	États d'Afrique
M ^{me} Laura Dzelzyte (Lituanie)	M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie)	États d'Europe orientale
M. Philip S. Weech (Bahamas)	M. Jeffery Spooner (Jamaïque)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
M. Anton Hilber (Suisse)	M. Hans Olav Ibrekk (Norvège)	États d'Europe occidentale et autres États
M ^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne)	M. Yutaka Matsuzawa (Japon)	Parties visées à l'annexe I de la Convention
M. Bruno Sekoli (Lesotho)		Parties non visées à l'annexe I de la Convention

²⁶ FCCC/KP/CMP/2011/L.5.

²⁷ La liste la plus récente des membres du Conseil est affichée sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.adaptation-fund.org/about/the-board>.

B. Examen du Fonds pour l'adaptation
(Point 10 b) de l'ordre du jour)

85. À la 3^e séance, le 30 novembre, la Présidente a rappelé qu'à sa troisième session la CMP était convenue d'entreprendre un examen du Fonds pour l'adaptation et de prendre des mesures à sa sixième session pour faciliter ce processus, notamment l'adoption d'un mandat et la mise en chantier de l'examen. Elle a renvoyé les Parties au projet de mandat concernant l'examen initial figurant à l'annexe VII du document FCCC/SBI/2010/10.

86. La Présidente a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

87. Comme suite à la proposition de la Présidente d'entreprendre l'examen du Fonds pour l'adaptation à la session en cours, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Camacho et M. Schwager. Ce groupe de contact examinerait aussi, sur proposition de la Présidente, le point 10 a) de l'ordre du jour.

88. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP, sur proposition de la Présidente²⁸, la CMP a adopté la décision 7/CMP.7 intitulée «Examen du Fonds pour l'adaptation». Une Partie a fait une déclaration.

XI. Questions relatives au relevé international des transactions
(Point 11 de l'ordre du jour)

89. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

90. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP a adopté le projet de conclusions²⁹ sur le rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.

XII. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto
(Point 12 de l'ordre du jour)

91. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

92. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP, sur proposition de la Présidente, a noté que le SBI poursuivrait l'examen de cette question à sa trente-sixième session.

XIII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto
(Point 13 de l'ordre du jour)

93. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

94. À la 10^e séance, le 9 décembre, la CMP a adopté le projet de conclusions³⁰ sur le rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2011.

²⁸ FCCC/KP/CMP/2011/L.6.

²⁹ FCCC/SBI/2011/L.23.

XIV. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 14 de l'ordre du jour)

95. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

96. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP, agissant sur la recommandation du SBI³¹, a adopté la décision 15/CMP.7 intitulée «Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement».

XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 15 de l'ordre du jour)

97. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBSTA pour examen.

98. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP a noté que le SBSTA avait examiné cette question conjointement avec le SBI au titre du point de son ordre du jour intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» et qu'ils avaient adopté des conclusions³² sur cette question et étaient convenus d'en reprendre l'examen dans le cadre d'un groupe de contact commun à leur trente-sixième session.

XVI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 16 de l'ordre du jour)

99. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

100. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP a noté que le SBI avait examiné cette question conjointement avec le SBSTA au titre du point de son ordre du jour intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» et qu'ils avaient adopté des conclusions³³ sur cette question et étaient convenus d'en reprendre l'examen dans le cadre d'un groupe de contact commun à leur trente-sixième session.

XVII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 17 de l'ordre du jour)

101. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, la Présidente a rappelé que, dans le rapport du Président du SBSTA à la CMP, le SBSTA avait recommandé à la CMP que les éléments relatifs à l'application du principe de matérialité au titre du MDP soient incorporés dans sa décision sur de nouvelles directives concernant le MDP, pour examen et adoption par la CMP³⁴.

³⁰ FCCC/SBI/2011/L.26.

³¹ FCCC/SBI/2011/L.38.

³² FCCC/SBSTA/2011/L.21-FCCC/SBI/2011/L.29.

³³ Voir la note 32 ci-dessus.

³⁴ FCCC/SBSTA/2011/L.18.

102. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition de la Présidente³⁵, a adopté la décision 9/CMP.7 intitulée «Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre».

XVIII. Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 18 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 (Point 18 a) de l'ordre du jour)

103. À la 1^{ère} séance, le 28 novembre, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

104. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP, agissant sur la recommandation du SBI³⁶, a adopté la décision 16/CMP.7 intitulée «Questions administratives, financières et institutionnelles».

B. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (Point 18 b) de l'ordre du jour)

105. À sa 10^e séance, le 9 décembre, la CMP, agissant sur la recommandation du SBI³⁷, a adopté la décision 17/CMP.7 intitulée «Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013».

XIX. Réunion de haut niveau (Point 19 de l'ordre du jour)

A. Cérémonie de bienvenue et ouverture de la réunion de haut niveau

106. Le 6 décembre a eu lieu une cérémonie de bienvenue à laquelle ont participé le Président de la République sud-africaine, M. Jacob Zuma, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, la Présidente de la dix-septième session de la Conférence des Parties et de la septième session de la CMP, M^{me} Nkoana-Mashabane, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres, ainsi que d'autres hautes personnalités.

107. La réunion de haut niveau de la Conférence des Parties à sa dix-septième session et de la CMP à sa septième session a été ouverte par la Présidente de la Conférence des Parties et de la CMP à la 4^e séance de la Conférence des Parties et à la 4^e séance de la CMP, le 6 décembre.

B. Déclarations des Parties

108. Au cours de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 156 Parties, dont 9 ont été prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement, 5 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres, 91 par des ministres, 44 par des

³⁵ FCCC/KP/CMP/2011/L.10.

³⁶ FCCC/SBI/2011/L.27/Add.2.

³⁷ FCCC/SBI/2011/7/Add.1 et voir le paragraphe 26 ci-dessus.

représentants des Parties, 1 par une entité admise en qualité d'observateur et 1 par un État doté du statut d'observateur. Des déclarations ont été faites par 6 Parties au nom de groupes de négociation ou d'autres groupes^{38, 39}.

C. Déclarations de hauts responsables du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

109. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a fait une déclaration au cours de la réunion de haut niveau. La Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Figueres, a également fait une déclaration.

D. Délibérations de la réunion de haut niveau

110. La Présidente a organisé au cours de la réunion de haut niveau, en plus des 10 séances plénières de la CMP tenues à sa septième session, des séances plénières de bilan et des réunions informelles (*indabas*). Elle était épaulée par certains de ses collègues ministres pour l'aider à fournir des orientations politiques sur diverses grandes questions, grâce à des consultations informelles visant à proposer des options et à trouver des solutions pour accomplir des progrès supplémentaires. Ces consultations informelles étaient ouvertes à tous et coanimées par des ministres, le but étant de parvenir à un accord sur les grandes questions susmentionnées.

XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 20 de l'ordre du jour)

111. À la 9^e séance de la CMP et à la 9^e séance de la Conférence des Parties, le 9 décembre, des déclarations ont été faites entre autres par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales⁴⁰.

XXI. Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour)

112. Aucune question n'a été examinée par la CMP au titre de ce point.

³⁸ Pour consulter la liste complète des représentants ayant fait des déclarations pendant la réunion de haut niveau au titre du point 19 de l'ordre du jour de la CMP et du point 15 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties, on se reportera à l'annexe II du rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session (FCCC/CP/2011/9).

³⁹ On trouvera la retranscription des déclarations sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/durban_nov_2011/statements/items/6584.php.

⁴⁰ Pour consulter la liste complète des représentants ayant fait des déclarations pendant la réunion de haut niveau au titre du point 20 de l'ordre du jour de la CMP et du point 15 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties, on se reportera à l'annexe III du rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session (FCCC/CP/2011/9).

XXII. Conclusion des travaux de la session (Point 22 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 22 a) de l'ordre du jour)

113. À la reprise de sa 10^e séance, le 11 décembre, la CMP a examiné le projet de rapport de sa septième session⁴¹. À la même séance, sur proposition de la Présidente, la CMP a autorisé le Rapporteur à achever le rapport de la session, selon les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session (Point 22 b) de l'ordre du jour)

114. À la reprise de la 10^e séance, le 11 décembre, un représentant du Qatar a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement de la République sud-africaine, à la province du KwaZulu-Natal et aux habitants de Durban»⁴². À la même séance, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.7.

115. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la septième session de la CMP.

⁴¹ FCCC/KP/CMP/2011/L.1.

⁴² FCCC/KP/CMP/2011/L.8.

Annexe I

Parties au Protocole de Kyoto, États dotés du statut d'observateur et organismes des Nations Unies qui ont participé à la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

A. Parties au Protocole de Kyoto

Afrique du Sud	Croatie	Islande
Albanie	Cuba	Israël
Algérie	Danemark	Italie
Allemagne	Djibouti	Jamaïque
Angola	Dominique	Japon
Antigua-et-Barbuda	Égypte	Jordanie
Arabie saoudite	El Salvador	Kazakhstan
Argentine	Émirats arabes unis	Kenya
Arménie	Équateur	Kirghizistan
Australie	Érythrée	Kiribati
Autriche	Espagne	Koweït
Azerbaïdjan	Estonie	Lesotho
Bahamas	Éthiopie	Lettonie
Bahreïn	Ex-République yougoslave de Macédoine	Liban
Bangladesh	Fédération de Russie	Libéria
Barbade	Fidji	Libye
Bélarus	Finlande	Liechtenstein
Belgique	France	Lituanie
Belize	Gabon	Luxembourg
Bénin	Gambie	Madagascar
Bhoutan	Géorgie	Malaisie
Bolivie (État plurinational de)	Ghana	Malawi
Bosnie-Herzégovine	Grèce	Maldives
Botswana	Grenade	Mali
Brésil	Guatemala	Malte
Brunéi Darussalam	Guinée	Maroc
Bulgarie	Guinée-Bissau	Maurice
Burkina Faso	Guyana	Mauritanie
Burundi	Haïti	Mexique
Cambodge	Honduras	Micronésie (États fédérés de)
Cameroun	Hongrie	Monaco
Canada	Îles Cook	Mongolie
Cap-Vert	Îles Marshall	Monténégro
Chili	Îles Salomon	Mozambique
Chine	Inde	Namibie
Chypre	Indonésie	Nauru
Colombie	Iran (République islamique d')	Népal
Comores	Iraq	Nicaragua
Congo	Irlande	Niger
Costa Rica		Nigéria
Côte d'Ivoire		

Nioué	République populaire	Sri Lanka
Norvège	démocratique de Corée	Suède
Nouvelle-Zélande	République tchèque	Suisse
Oman	République-Unie de	Suriname
Ouganda	Tanzanie	Swaziland
Ouzbékistan	Roumanie	Tadjikistan
Pakistan	Royaume-Uni de	Tchad
Palaos	Grande-Bretagne et	Thaïlande
Panama	d'Irlande du Nord	Timor-Leste
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Rwanda	Togo
Paraguay	Sainte-Lucie	Tonga
Pays-Bas	Saint-Kitts-et-Nevis	Trinité-et-Tobago
Pérou	Saint-Marin	Tunisie
Philippines	Saint-Vincent-et-les	Turkménistan
Pologne	Grenadines	Turquie
Portugal	Samoa	Tuvalu
Qatar	Sao Tomé-et-Principe	Ukraine
République arabe syrienne	Sénégal	Union européenne
République centrafricaine	Serbie	Uruguay
République de Corée	Seychelles	Vanuatu
République démocratique	Sierra Leone	Venezuela (République
du Congo	Singapour	bolivarienne du)
République démocratique	Slovaquie	Viet Nam
populaire lao	Slovénie	Yémen
République de Moldova	Somalie	Zambie
République dominicaine	Soudan	Zimbabwe

B. États dotés du statut d'observateur

Afghanistan

États-Unis d'Amérique

Saint-Siège

Soudan du Sud

C. Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et disposant d'une mission d'observation permanente au Siège

Palestine

D. Organismes et programmes des Nations Unies

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Centre d'information des Nations Unies à Pretoria

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Département des affaires économiques et sociales
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Fonds des Nations Unies pour la population
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Organisation des Nations Unies
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
Programme alimentaire mondial
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Stratégie internationale de prévention des catastrophes
Université des Nations Unies
Volontaires des Nations Unies

E. Secrétariats de conventions

Convention sur la diversité biologique
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal

F. Institutions spécialisées des Nations Unies

Banque mondiale
Commission océanographique intergouvernementale
Fonds international de développement agricole
Fonds monétaire international
Fonds pour l'environnement mondial
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation internationale du Travail
Organisation maritime internationale
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale de la santé
Organisation mondiale du tourisme
Union internationale des télécommunications

G. Organisations apparentées du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique
Organisation mondiale du commerce
Société financière internationale

Annexe II

Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2012-2016

- Première série de sessions de 2012: du 14 au 25 mai
- Seconde série de sessions de 2012: du 26 novembre au 7 décembre
- Première série de sessions de 2013: du 3 au 14 juin
- Seconde série de sessions de 2013: du 11 au 22 novembre
- Première série de sessions de 2014: du 4 au 15 juin
- Seconde série de sessions de 2014: du 3 au 14 décembre
- Première série de sessions de 2015: du 3 au 14 juin
- Seconde série de sessions de 2015: du 2 au 13 décembre
- Première série de sessions de 2016: du 18 au 29 mai
- Seconde série de sessions de 2016: du 30 novembre au 11 décembre

Annexe III

Documents dont la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto était saisie à sa septième session

FCCC/KP/CMP/2011/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/KP/CMP/2011/2	Retrait par la Croatie de son recours contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2011/3 (Part I et Part II)	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2011/4	Rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2011/5	Rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2011/6 et Add.1	Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2011/7 et Corr.1	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2011/8 et Add.1	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2011. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2011/9	Recommandations sur les options envisageables pour développer la démarche fondée sur l'application conjointe. Note du secrétariat
FCCC/CP/2011/10 – FCCC/KP/CMP/2011/11	Rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/2011/L.5 – FCCC/KP/CMP/2011/L.8	Expression de gratitude au Gouvernement de la République sud-africaine, à la province du KwaZulu-Natal et aux habitants de Durban. Projet de résolution présenté par l'État du Qatar
FCCC/KP/CMP/2011/L.1	Projet de rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2011/L.2	Comité de contrôle du respect des dispositions. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.3	Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.4	Modalités et procédures de prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.5	Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.6	Examen du Fonds pour l'adaptation. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.7	Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2011/L.9	Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto présentée par le Kazakhstan. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.10	Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/L.11	Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre. Proposition de la Présidente
FCCC/KP/CMP/2011/MISC.1	Views on the review of the Adaptation Fund. Submissions from Parties and interested international organizations and stakeholders
FCCC/KP/CMP/2010/3	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par la Grenade. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2010/4	Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/2	Proposition d'amendement au Protocole de Kyoto, présentée par la République tchèque et la Commission européenne au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/3	Proposition de Tuvalu visant à amender le Protocole de Kyoto en ce qui concerne les immunités à accorder aux personnes physiques siégeant dans les organes constitués au titre de cet instrument. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/4	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par Tuvalu. Note du secrétariat

FCCC/KP/CMP/2009/5	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par les Philippines. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/6	Proposition d'amendement au Protocole de Kyoto, présentée par la Nouvelle-Zélande. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/7	Proposition d'amendement au Protocole de Kyoto, présentée par l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Brésil, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la Chine, le Congo, El Salvador, la Gambie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Libéria, la Malaisie, le Malawi, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mongolie, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Pakistan, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, Sri Lanka, le Swaziland, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/8	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par la Colombie. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/9	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par le Bélarus. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/10	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par l'Australie. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/11	Proposition d'amendement au Protocole de Kyoto, présentée par le Japon. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/12	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par l'État plurinational de Bolivie au nom de la Malaisie, du Paraguay et de la République bolivarienne du Venezuela. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/13	Proposition d'amendements au Protocole de Kyoto, présentée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Note du secrétariat
FCCC/TP/2011/6	Procedural requirements and the scope and content of applicable law for the consideration of appeals under decision 27/CMP.1 and other relevant decisions of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, as well as the approach taken by other relevant international bodies relating to denial of due process. Technical paper
FCCC/SBSTA/2011/2	Rapport de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 6 au 16 juin 2011
FCCC/SBSTA/2011/L.17	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-cinquième session
FCCC/SBSTA/2011/L.18	Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre

FCCC/SBI/2011/7 et Add.1	Rapport de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 6 au 17 juin 2011
FCCC/SBI/2011/L.23	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto pour 2011. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2011/L.24	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa trente-cinquième session
FCCC/SBI/2011/L.26	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2011. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2011/L.27/Add.2	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBI/2011/L.38	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2010/10	Rapport de la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre tenue à Bonn du 31 mai au 9 juin 2010
FCCC/KP/AWG/2011/L.3 et Add.1 à 6	Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
